

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

---

*Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000*

**Séance publique du 15 novembre 2024**

Membres en exercice : 8  
Date de Publicité : 15/11/2024

D/2024-030

Aujourd'hui, Vendredi 15 novembre 2024, à 10 heures 43, s'est réuni au SIVU BORDEAUX-MERIGNAC, 40 avenue de la Gare à Bordeaux et en visio-conférence le comité syndical sous la présidence de :

**Madame Delphine JAMET**

Etaient présents :

*A titre de titulaires :*

*Mesdames BOUVIER, DELUC, DEMANGE, JAMET et SCHMITT et Monsieur BERPERRON*

*A titre de suppléant :*

*Monsieur FEYTOUT*

Etaient en visioconférence :

*A titre de titulaire :*

*Madame FAHMY*

*A titre de suppléant :*

*Madame JUSTOME*

Etaient excusés :

*Mesdames AMOUROUX, DELNESTE, EL KHADIR, KUHN et LE BOULANGER et Messieurs ARFEUILLE et GIRARD*

*SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC*

D/2024- 030

**CHOIX DES SOCIETES CHARGEES DES SERVICES D'ASSURANCES**

**DECISION - AUTORISATION**

Le rapport suivant est présenté au Comité Syndical:

Dans le cadre de l'activité du SIVU, une procédure d'appel d'offre a été lancée pour la souscription de contrats d'assurances.

La commission d'appel d'offre, réunie le 15 novembre 2024, a proposé de retenir la société suivante :

- Lot n° 24.A03 Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes  
Société : Procédure déclarée sans suite car aucune offre n'a été réceptionnée sur ce lot.
- Lot n° 24.A05 Assurance des prestations statutaires  
Société : WILLIS TOWERS WATSON / GROUPAMA  
Offre retenue : Solution de base (Décès – Frais de soins pour Accident du travail et maladie imputable au service sans franchise) pour un taux de cotisation de 0.78%  
soit un montant annuel estimatif de 18 492.39 €

**LE COMITE SYNDICAL**

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 15 novembre 2024,

Adopte la délibération suivante :

**Article 1 :**

Approuve le choix de la société, tel que décrit ci-dessus.

**Article 2 :**

Autorise sa présidente Delphine Jamet, à signer le marché correspondant ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.

Adopté :

Voix pour : 8

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux, au siège du SIVU, le 15/11/2024

La Présidente



Delphine Jamet